



non-révélation de la naissance d'un petit-enfant

Par **verso**, le **02/02/2011 à 18:50**

Bonjour,

J'ai appris par un tiers que ma fille avait mis au monde un enfant en janvier 2011.

Sans motif valable et sérieux - aucun conflit familial - elle ne m'a pas informé de cette naissance. Elle m'avait dit en 2010 qu'elle attendait un enfant. Elle vit en concubinage.

Que faire pour voir ce petit-enfant ?

Par **Domil**, le **02/02/2011 à 19:59**

Elle n'avait aucune obligation de vous aviser de cette naissance (et si elle ne l'a pas fait, c'est qu'il y a forcément un conflit familial)

Vous devez déjà lui demander de voir cet enfant. Sans réponse ou en cas de refus, réitérez dans une LRAR votre demande.

Sans réponse ou en cas de refus, vous saisissez le JAF du lieu de résidence de l'enfant pour obtenir un droit de visite (si jeune, ne demandez pas un droit d'hébergement)